

Pays: Espagne

Commission: CIJ

Affaire: Demande de restitution générale des biens culturels mal acquis

L'Espagne défend devant la Cour Internationale de Justice son droit de conserver certains biens culturels acquis lors de la colonisation. Les accusations portées à l'encontre de notre pays par la Colombie sont infondées et omettent les restitutions qui ont déjà été effectuées.

La colonisation du continent américain par l'Empire d'Espagne a commencé au début du XVIème siècle. De nombreux artefacts ont été acquis sur ce continent à travers des accords et des échanges entre les autochtones et les Espagnols, bien qu'il y ait eu aussi des exactions de la part des conquistadors. Néanmoins, l'Espagne dispose du droit de protéger son patrimoine. Ces artefacts qui viennent à l'origine du continent américain font partie de la culture espagnole. L'Espagne a à de multiples reprises restituer des biens culturels aux pays qui forment son ancien empire colonial.

Argumentation juridique:

1/ Définition du patrimoine historique espagnol: l'article 1 de la loi 16/85 du 25 juin- Tout ce qui correspond à l'idée de témoignage matériel ayant valeur de civilisation. Cette définition prouve que les objets acquis au cours de la colonisation sont une partie intégrante du patrimoine et de la culture espagnole.

2/ Convention de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO de 2005 de défendre son patrimoine et de le promouvoir au niveau international.

3/ Aucune loi n'existe qui contraint notre pays à faire une restitution générale des biens culturels acquis lors de la colonisation.

Demande à la CIJ

1/ Le retrait de toutes les accusations qui visent notre pays.

2/ Encourager la coopération entre le pays accusateur et le nôtre, quant à la restitution temporaire ou définitive d'une partie des biens culturels acquis pendant la colonisation.

3/ Encourager la coopération internationale dans la lutte contre le trafic d'objets culturels et les fouilles clandestines dans le pays accusateur.

4/ Encourager la coopération internationale dans la modernisation et la sécurisation des musées du pays accusateur.